

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 25 octobre 2011

SÉANCE SPÉCIALE

Séance spéciale du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 25 octobre 2011 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Fernand Veilleux	Présent
District 01	Solange Masson	Présente
District 02	Nicole Couture	Absente
District 03	Jean-Noël Groleau	Présent
District 04	Jacques Ferland	Absent
District 05	Robert Paré	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 5	Absence: 2

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jacques Leblond, agit comme secrétaire.

Personne n'est présent dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. Dépôt du certificat d'avis de convocation du directeur général
3. Servitude en faveur d'Hydro-Québec – rue des Epinettes
4. Transfert de la rue Massé
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. Levée de la séance

1. **Ouverture de la séance**
2. **Dépôt du certificat d'avis de convocation du directeur général**

Le directeur général dépose le certificat d'avis de convocation.

3. **Servitude en faveur d'Hydro-Québec – rue des Epinettes**

5455-2011-10-25

Considérant qu'il y a lieu d'établir les servitudes d'utilités publiques requises pour desservir les propriétés des prolongement des rues du Hameau et des Blés;

Considérant que la municipalité sera propriétaire des prolongements des rues et d'un parc dans ce secteur;

Considérant le projet d'acte de servitude soumis par Me Anne-Sophie Francoeur;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la signature des documents;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Robert Paré
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson**



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 25 octobre 2011



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis pour donner suite à la présente et en particulier l'acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell.

Adoptée à l'unanimité

cc : Me Anne-Sophie Francoeur
Urbanisme et réseaux
Dossier

4. Transfert de la rue Massé – Phase II

5456-2011-10-25

Considérant les termes de l'article 8 de l'entente en vertu du Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux qui prévoit que « La municipalité s'engage à accepter de devenir propriétaire de la rue Massé – Phase II, dans les 30 jours de l'émission du certificat de l'ingénieur attestant que les travaux et l'ouvrage sont conformes aux engagements du promoteur envers la municipalité. »;

Considérant l'émission du certificat de l'ingénieur attestant que les travaux ont été achevés dans l'ensemble en conformité avec l'esprit des plans et devis autorisés;

Considérant la demande spécifique de M. Martin Massé pour que la municipalité donne effet à son engagement;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau**

IL EST RÉSOLU

- a. que la municipalité accepte de devenir propriétaire de la rue Massé – Phase II, sous réserve de l'application des conditions prévues à l'article 14.4 de l'entente en vertu du Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux mettant tous les frais d'acte et d'enregistrement à la charge du cédant et de la capacité de la municipalité de profiter des servitudes nécessaires à l'écoulement des eaux pluviales;
- b. d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis pour donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Martin Massé
Urbanisme et Réseaux
Travaux publics
Dossier

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 25 octobre 2011



No de résolution
ou annotation

6. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 20h35, clôture de la séance.

Fernand Veilleux
Maire

Jacques Leblond, avocat, OMA
Directeur général

Je, Fernand Veilleux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

